

Association des anciens fonctionnaires de l'UNESCO (AAFU)

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Comme stipulé dans l'Article VI.I (h) du Règlement et procédures établis en application de l'Article XI-4 des Statuts de l'AAFU, nous avons examiné les comptes financiers de l'Association établis au 31 décembre 2020.

Après un examen minutieux, facilité comme à l'accoutumée par la bonne tenue des dossiers et la parfaite aide professionnelle du personnel bénévole, les comptes 2021 sont en conformité avec les documents et pièces justificatives qui nous sont présentés. Il faut cependant signaler que depuis la dématérialisation des documents suite au covid, le système de facturation est plus complexe et moins clair.

Fait à Paris le 26 avril 2022

Mohammed Bachiri

Rosa Primois

(Original signé)

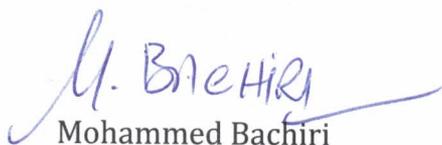
Association des anciens fonctionnaires de l'UNESCO (AAFU)

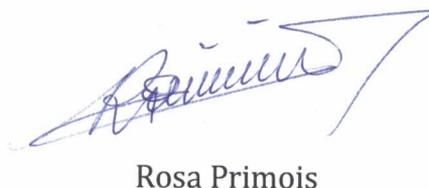
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Comme stipulé dans l'Article VI.I (h) du Règlement et procédures établis en application de l'Article XI-4 des Statuts de l'AAFU, nous avons examiné les comptes financiers de l'Association établis au 31 décembre 2020.

Après un examen minutieux, facilité comme à l'accoutumée par la bonne tenue des dossiers et la parfaite aide professionnelle du personnel bénévole, les comptes 2021 sont en conformité avec les documents et pièces justificatives qui nous sont présentés. Il faut cependant signaler que depuis la dématérialisation des documents suite au covid, le système de facturation est plus complexe et moins clair.

Fait à Paris le 26 avril 2022


Mohammed Bachiri


Rosa Primois